



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 À 19H

**QUARTIER  
CHEMIN-DE-L'ÎLE**



Maison du Chemin-de-l'Île, 57 boulevard du Général-Leclerc

## EN PRÉSENCE DE

### ville de Nanterre :

**Kader Selmet**, adjoint au maire délégué aux relations avec les cultes, en charge du quartier Chemin-de-l'Île

**Raphaël Adam**, adjoint au maire délégué à l'aménagement et à l'urbanisme

**Patricia Penture**, adjointe au maire déléguée à la jeunesse

**Rachid Tayeb**, adjoint au maire délégué au développement économique et au commerce, élu du quartier

**Assia Kachour**, conseillère municipale déléguée à l'enseignement secondaire, élue du quartier

**Nadège Magnon**, conseillère municipale déléguée à la lutte contre les discriminations, élue du quartier

**Vincent Soulage**, conseiller municipal délégué au vélo et aux mobilités élu du quartier

**Emmanuelle Fossati**, conseillère municipale déléguée à la démocratie et à la participation citoyenne

**Gregory Cardona**, chargé de mission socio-éducatif

**Mehdi Allal**, coordinateur jeunesse Chemin-de-l'Île

**Hadjira Farzad**, directrice générale adjointe des services

**Maya Elfadel**, chargée de mission éducative

**Hatim Anjary**, agent de développement local du Chemin-de-l'Île

**Éloïse Urbain**, cheffe de projet du quartier Chemin-de-l'Île

### Logirep :

**Anne-Sophie Blin**, responsable programme renouvellement urbain

**Élodie Laurent**, responsable habitat

### SPLNA :

**Ysé Sarazin**, cheffe de projet aménagement

**Brigitte Bertrand**, directrice de l'aménagement

### Nanterre Coop Habitat :

**Didier Debord**, vice-président

## ACTUALITÉ DU QUARTIER

**Kader Selmet** a pris la parole en début de réunion afin de rappeler trois points clés concernant le quartier et la vie de quartier :

**1.** Les inscriptions au collectif d'animation du quartier sont renouvelées pour permettre à de nouveaux habitants intéressés de nous rejoindre. La feuille d'inscription était présente au niveau de la table de l'entrée de la salle dans le but de permettre aux intéressés de se signaler. Si malgré cela certaines personnes intéressées n'ont pas pu s'inscrire, vous pouvez envoyer votre demande auprès de M. Hatim Anjary, ADL du Chemin-de-l'Île / [hatim.anjary@mairie-nanterre.fr](mailto:hatim.anjary@mairie-nanterre.fr)

**2.** La prochaine consultation citoyenne dans le cadre du renouvellement du Contrat de ville sera organisée le 18 octobre à 19h à la Maison du Chemin-de-l'Île.

**3.** Les Assises de la ville débutent le 7 octobre à Nanterre, jusqu'au 9 décembre.

Cette période sera l'occasion d'accueillir diverses manifestations sur le quartier :

- Une déambulation dans le quartier en présence des élus (**samedi 21 octobre à 14h30, départ de la Place du marché**) ;

- Des rencontres chez l'habitant (**à prévoir**) ;

- Une rencontre *hybride* au CESI (**8 novembre de 18h30 à 20h30**) autour du thème « Apprendre et réussir à tous les âges ».

## BUDGET PARTICIPATIF (présenté par Grégory Cardona et Mehdi Allal)

Dans le cadre du nouveau mandat, l'équipe municipale a pris l'engagement de poursuivre et d'adapter la démarche du budget participatif en lançant un budget participatif « jeunes ».

Ce budget participatif Jeunes viendra en complément des dispositifs existants et dans le cadre de nombreux projets d'implication et de valorisation de la jeunesse. Il a pour ambition de donner la parole à ceux qui construisent le territoire de demain, d'inclure les préoccupations de la jeunesse au cœur des politiques publiques locales, en dégagant les moyens financiers indispensables à la concrétisation de leurs projets. Une enveloppe de 50 000€ sera consacrée au financement de ces projets avec une répartition par quartier.

### ■ Public cible :

Le BP jeunes s'adresse aux jeunes Nanterriens ou étudiants ou jeunes salariés résidant, âgés de 16 à 25 ans. Pour les mineurs, le projet déposé pourra l'être soit individuellement, soit par un collectif ou une association.

### ■ Conditions de recevabilité du projet :

Les projets proposés devront :

- Relever de l'intérêt général, c'est-à-dire répondre aux besoins du plus grand nombre et à un enjeu collectif d'amélioration de la vie quotidienne ;
- Relever de la compétence communale ;
- Être réalisé sur le territoire de Nanterre ;
- Être gratuit et accessible au plus grand nombre ;
- Être non discriminatoire et non diffamatoire ;
- Avoir un impact environnemental réduit, voire positif.

### ■ Dépôt des projets :

- En ligne sur la plate-forme de participation de la ville : **participez.nanterre.fr**
- Accompagnement par les espaces jeunesse, la SIJ et l'Agora.

Dans un premier temps, un collectif composé de jeunes, acteurs centraux du dispositif et regroupant à la fois des élus de la ville et des agents municipaux, devront vérifier que les projets sont recevables et répondent aux critères cités. Des temps de rencontres entre porteurs de projets seront organisés pour « passer de l'idée au projet » afin d'enrichir les projets des uns et des autres.

Une fois les projets jugés recevables, une étude de faisabilité technique et l'estimation des coûts globaux (investissements et frais de fonctionnement du projet) sera effectuée en lien avec les services municipaux concernés par la thématique. L'ensemble des projets, répondant aux critères après ces deux examens, sera transmis au collectif pour information. La liste des projets retenus sera présentée au vote.

### ■ Vote des projets retenus :

- Vote en ligne uniquement, sur la plateforme : **participez.nanterre.fr**
- Le vote sera ouvert à toutes les jeunes Nanterriennes et tous les Nanterriens âgés de 16 à 25 ans (sur déclaration sur la plateforme) sans distinction de nationalité ainsi que les salariés et les étudiants.

### ■ Le calendrier :

<b>CALENDRIER : Dépôt des projets = mi-octobre. Vote = mi-mars 2024 (durée max 6 mois)</b>	
<b>09/2023</b>	Lancement de la campagne de communication et de sensibilisation
<b>DU 16/10 AU 15/11/2023</b>	Dépôt des projets. Début de l'accompagnement pour passer de l'idée au projet (ateliers Agora, DAJ)
<b>DU 16/11/2023 AU 25/03/2024</b>	Instruction technique des projets par les directions. Poursuite de l'accompagnement des porteurs.
<b>25/03/2024 AU 06/04/2024</b>	Campagne de vote. Vote des projets en ligne.
<b>06/04/2024</b>	Dépouillement et présentation des résultats du vote lors d'une soirée.
<b>AVRIL 2024</b>	Début de réalisation des projets.

**Rappel :** La SIJ (Structure Information Jeunesse) accueille l'ensemble des jeunes Nanterriens (de 12 à 29 ans) pour les accompagner dans leur recherche d'informations sur l'emploi et l'orientation, mais également sur les loisirs et les projets citoyens.  
Les locaux se trouvent au 49, rue Maurice-Thorez (entrée à gauche du cinéma).

## **PROJET D'AMÉNAGEMENT** (présenté par Raphaël Adam, Vincent Soulages, Ysé Sarazin, Anne-Sophie Blin et Élodie Laurent)

### ■ **Présentation du projet de renouvellement urbain**

Le projet de renouvellement urbain a été présenté dans sa globalité par Raphaël Adam. Ce projet s'inscrit dans le cadre de *Nouveau Programme de Rénovation Urbaine* (NPNRU) porté par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU). Il vise, à terme, à contribuer à la mixité et à l'attractivité du quartier, à permettre le développement d'espaces verts sur le Chemin-de-l'Île, à améliorer la gestion et la sécurité du secteur, et enfin à clarifier les domanialités et les circulations sur le périmètre.

L'ensemble de ces éléments permettront d'améliorer le cadre de vie des habitants et de contribuer au vivre-ensemble sur le quartier.

Il a été rappelé l'ensemble des éléments déjà livrés dans le cadre du programme :

- 165 logements boulevard Hoche/boulevard de la Seine ;
- Réaménagement de l'avenue Jules Quentin dans la ZAC des Guillaies ;
- Programme Cœur de l'Île (zone commerciale, 111 logements en accession, résidence étudiante, 91 logements sociaux) ;
- Requalification des tours Logirep.

Les éléments à venir sont les suivants :

- Démolition de la Tour Noirmoutier ;
- Démolition du parking de la Dalle-rouge ;
- Réhabilitation et résidentialisation du parc de logements en Quartiers Politique de la ville (QPV) ;
- Aménagement des espaces publics ;
- Constructions de 186 logements en accession et en bail réel solidaire (BRS), et d'une maison de santé privée, rénovation de l'école Henri-Wallon et construction d'une médiathèque proche du quartier.

### ■ **Présentation des aménagements en mobilités douces sur le quartier**

Vincent Soulage a présenté brièvement les différents projets d'aménagement de mobilités douces qui concernent le quartier. La requalification de l'avenue Jules-Quentin entre en phase 2 des travaux, cette seconde phase permettra d'œuvrer à la continuité des aménagements cyclables introduits sur la première partie de l'avenue : une voie à double sens, avec une piste cyclable bidirectionnelle côté sens aval de la Seine, permettant ainsi une jonction avec la voie verte le long de la Seine.

Le projet dit de *La Percée Gallieni* débutera sa phase 2 en 2024, à terme, il permettra de requalifier l'espace gare Nanterre-ville en valorisant les voies piétons et les pistes cyclables.

### ■ **Présentation de la ZAC du Chemin-de-l'Île**

Ensuite, Ysé Sarazin a présenté la nouvelle Zone d'aménagement concertée (ZAC) du Chemin-de-l'Île. Cette nouvelle ZAC constitue un périmètre opérationnel d'aménagement confié à la SPLNA, aménageur de POLD/ ville de Nanterre depuis juin 2023. Le projet d'aménagement qu'elle porte s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement urbain contractualisé avec l'ANRU à l'échelle de Nanterre.

Le périmètre de la ZAC s'étend de la rue des Acacias jusqu'à l'Avenue Jules-Quentin, longeant l'avenue Benoît-Frachon, il s'étend sur le boulevard du Général-Leclerc puis la rue de l'Union (cf. Image intégrée dans la présentation PowerPoint).

À terme, cette zone d'aménagement favorisera l'ouverture de cette partie du quartier en restructurant les voies de circulation et améliorera le cadre de vie des habitants en renforçant la présence d'espaces verts. L'offre de logements sera diversifiée afin de répondre à un besoin de mixité, les espaces extérieurs seront réhabilités et sécurisés.

Un rapide rappel du programme d'intervention global de l'opération a été donné. Ainsi, la ZAC du Chemin-de-l'Île permettra la mise en œuvre d'un programme d'aménagement des espaces publics du quartier sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur de la ville de Nanterre (la SPLNA). Ce programme contribuera à la végétalisation des espaces publics, à l'aménagement, à la création et à la requalification des voiries, ainsi qu'à la création de trois parcs et squares et la construction d'un plateau sécurisé devant l'école Henri-Wallon.

De plus, la ZAC permettra de coordonner et d'engager les programmes de démolition, de réhabilitation et de construction sur le périmètre défini. Ainsi, sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs (NCH, Logirep et Adoma), plusieurs opérations seront réalisées :

- la démolition de 361 logements et la reconstitution de l'offre hors du quartier (Tour Noirmoutier, Tour A du Foyer Adoma),
- la démolition des parkings de la Dalle rouge et de l'Union,
- la réhabilitation de logements sociaux (barre PSR, 7 tours Logirep, Tour B Adoma, 2 barres Résistance NCH)
- la construction de plusieurs éléments (186 logements en accession libre, une maison de santé privée et plusieurs résidentialisations).

Enfin, sous maîtrise d'ouvrage de la ville, l'école Henri-Wallon sera rénovée (réhabilitation et rénovation énergétique). Par la suite, le calendrier des opérations a été présenté par Ysé Sarazin, avec un complément assuré par Anne-Sophie Blin. **Le début des travaux sur les espaces publics ainsi que le démarrage prévisionnel des travaux de résidentialisation sont attendus pour le premier semestre 2025.**

## ÉCHANGES

Plusieurs sujets d'échanges entre les habitants et les élus/bailleurs se sont tenus pendant cette réunion. **Le tableau suivant en fait la synthèse :**

THÈMES	ÉCHANGES	ACTIONS
<b>Participation à la consultation autour de la ZAC du Chemin-de-l'Île</b>	<p>Prise de parole d'un habitant pour souligner le manque d'accessibilité de la consultation préalable à la création de la ZAC qui s'est tenue du 23 décembre 2022 au 29 janvier 2023.</p> <p><b>RÉPONSE APPORTÉE :</b> En effet, le délai de participation à cette consultation fut court. Néanmoins, il convient de rappeler qu'il s'agissait d'une seconde phase de consultation complémentaire à celle qui s'était déjà déroulée de juillet à novembre 2021. Au-delà de ces dispositions réglementaires, il est important de noter que le projet a fait l'objet de nombreuses concertations depuis 2015. Des étapes d'information sur le projet, telles que le diagnostic en marchant, les ateliers de réflexion avec les habitants, la présentation du projet lors des différents conseils de quartiers et lors des Terrasses d'été du Chemin-de-l'Île sont autant d'opportunités données aux habitants pour s'informer et donner leur avis sur le projet.</p>	

THÈMES	ÉCHANGES	ACTIONS
<p><b>Contribution foncière sur une partie du jardin des Acacias</b></p>	<p>Prise de parole du même habitant pour dénoncer le « désastre environnemental » que représente la construction de logements par Action Logement sur une partie du jardin des Acacias. Une option d'un autre site pour accueillir ces constructions a été évoquée : le terrain qui accueillait l'ancienne usine TTAB pourrait être dépollué et servir de foncier pour supporter cette contrepartie foncière.</p> <p><b>RÉPONSE APPORTÉE :</b> Dans le cadre du programme ANRU de renouvellement urbain sur le quartier, Action Logement participe au financement des opérations. En échange de cette participation, la convention prévoit que la ville de Nanterre doit céder un certain pourcentage de foncier à Action Logement sur le périmètre du projet urbain. Lors des premières négociations, cette contrepartie foncière avait été fléchée sur une portion du jardin des Acacias. Cependant, il s'agit d'une première négociation, et pour le moment, aucune décision n'a été prise. Le « zéro artificialisation nette » prôné par la réglementation, ainsi que les enjeux environnementaux, incitent la ville à poursuivre ses échanges avec Action Logement, afin de trouver potentiellement un espace autre que celui du jardin des Acacias.</p>	
<p><b>Places de stationnement provisoires pendant la démolition du parking de la Dalle rouge et de l'Union</b></p>	<p>Après avoir reçu la demande de libérer leur boxe et leur place de parking au sein du parking de la Dalle rouge, les locataires de la résidence LogiRep se sont tournés vers les gardiens des résidences NCH pour obtenir une place de stationnement provisoire, comme cela leur avait été indiqué. Cependant, aucune réponse n'a été apportée à leur demande.</p> <p><b>RÉPONSE APPORTÉE :</b> NCH signale que les demandes ont été prises en compte, mais que du fait du nombre important de sollicitations qu'ils ont reçues, leur traitement nécessite un certain temps de travail.</p>	<p>Mise en œuvre d'un groupe de travail entre bailleurs, aménageur et ville pour permettre de trouver des solutions provisoires aux problèmes de stationnement générés par le projet de démolition des parkings de la Dalle rouge et de l'Union.</p>

THÈMES	ÉCHANGES	ACTIONS
<p><b>Conditions de propreté et de sécurité dans les résidences d'habitation sur le Chemin-de-l'île</b></p>	<p>De façon générale, plusieurs prises de parole ont évoqué des problèmes liés à la gestion courante sur les résidences NCH et LogiRep : présence de nuisibles, fuites d'eau, dégradation des infrastructures, impossibilité pour prendre contact avec les bailleurs et à se faire entendre, problème de sécurité liée au trafic de drogues sur le quartier...</p>	<p>Une réunion sera organisée entre chaque bailleur, leurs locataires et la ville, afin que soient identifiées les difficultés et que des pistes de solutions soient trouvées.</p>
<p><b>Dénonciation de la situation sanitaire du quartier</b></p>	<p>Plainte quant à la présence considérable de rats sur le quartier ainsi que de moustiques.</p> <p><b>RÉPONSE APPORTÉE :</b> Ces difficultés sont rapportées à l'échelle globale du territoire de l'Île-de-France. La ville, en coordination avec l'ARS, mène diverses actions pour y répondre (campagne de dératisation, gestes de prévention pour limiter la prolifération des moustiques).</p>	<p><i>Se référer aux documents en annexe qui rappellent les gestes à adopter pour limiter ces nuisances.</i></p> <p><b>Éléments concernant la propreté urbaine sur le Chemin-de-l'île :</b> Sept agents de propreté interviennent du lundi au vendredi sur le quartier pour y assurer leur mission de ramassage des déchets, balayage des rues, vidage des corbeilles de propreté positionnées sur l'espace public, ramassage des feuilles, etc. À cela s'ajoute, en fonction des besoins, le lavage des rues et notamment dans le secteur du centre commercial (une fois par mois en règle générale).</p> <p>Une équipe volante composée de deux agents intervient également dans le quartier du lundi au vendredi et procède au ramassage des sacs provenant des corbeilles de propreté et de ceux issus des agents de propreté à pied, ils procèdent également au ramassage des dépôts sauvages. En fonction du volume (important) des dépôts sauvages, ce sont 1 ou 2 camions poids-lourd qui sont envoyés sur les espaces publics du territoire de Nanterre pour collecter les gros dépôts sauvages.</p> <p><b>La situation des nuisibles sur le territoire du Chemin de l'île :</b> Pour traiter l'invasion des rats sur le Chemin-de-l'île, la municipalité intervient principalement sur les parcelles d'espaces verts, au-dessus de l'A86, avenue Henri-Martin, square Faidherbe et dans les bâtiments communaux (l'école Henri-Wallon et le gymnase Voltaire étant régulièrement touchés par la présence des rongeurs</p>

THÈMES	ÉCHANGES	ACTIONS
		<p>qui profitent des nombreuses sources de nourriture à leur disposition auprès des locaux à ordures des bailleurs voisins et aux pieds des immeubles).</p> <p><b>Pour information, les dernières dates des campagnes sur la commune :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Campagne de dératisation et désinsectisation des bâtiments communaux : du 12 au 16 juin 2023 et du 11 au 16 décembre 2023 ;</li> <li>▶ Campagne de dératisation du réseau communal : du 17 au 28 avril et du 16 au 27 octobre 2023 ;</li> <li>▶ Des interventions de dératisation des espaces publics communaux sont réalisées le jeudi matin sur les quartiers de la ville en fonction des signalements.</li> </ul>



MAIRIE DE NANTERRE

**POUR RECEVOIR LES ACTUALITÉS DE VOTRE QUARTIER,  
PENSEZ À VOUS INSCRIRE À LA NEWSLETTER SUR [NANTERRE.FR](https://www.nanterre.fr)**